

FORMULAIRE DE RETOUR DES CESU PERIMES

CONDITIONS D'ÉCHANGE

- Dès que vos CESU arrivent en fin de validité : vous avez jusqu'au **28 février 2025** (**cachet de la poste faisant foi**) pour retourner vos CESU afin qu'ils soient traités, annulés et reproduits au nouveau millésime.
- **Toute demande effectuée après cette date ne sera pas prise en compte.**
- Les Chèques Domicile CESU sont à retourner impérativement **par courrier en recommandé avec AR (R.A.R)**, dans une enveloppe sécurisée, type enveloppe compensée ou kraft renforcée (frais à votre charge).
- Tout envoi non-parvenu ne pourra engager la responsabilité de **CHEQUE DOMICILE**.

Ce formulaire est à retourner dûment complété et accompagné impérativement de vos titres à :

CT BENEF
Parc des Terres Rouges - CS 80078
51 203 EPERNAY CEDEX

AVANT LE 28 FEVRIER 2025

AGENT BENEFICIAIRE

Civilité : Madame Monsieur

Nom.....Prénom.....

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse :

Adresse 2 :

Code postal Ville :

Tél :

N° des CESU retournés : du au.....

du au.....

du au.....

Année du millésime échangé : 2024

Nombre de titres de 10 € =

Total de chèques retournés : **Montant total retourné.....** €

La reproduction des titres périmés au nouveau millésime sera à la charge du nouvel émetteur Cesu du Ministère de la Justice.

J'ai bien pris connaissance des conditions d'échanges ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature du bénéficiaire :